

Rapport de présentation du projet de budget primitif de l'exercice 2026

I. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES	RECETTES
		27 923 117,41	27 923 117,41
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		27 923 117,41	27 923 117,41
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	52 993 844,27	52 993 844,27
		+ 0,00	+ 0,00
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		52 993 844,27	52 993 844,27
TOTAL DU BUDGET (4)		80 916 961,68	80 916 961,68

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Contexte général et stratégie financière

Le contexte budgétaire national dans lequel s'inscrit le budget primitif 2026 reste marqué par une contrainte forte et durable sur les finances locales. Depuis 2014, les dotations de l'État aux collectivités ont diminué. Parallèlement, les charges incompressibles (énergie, indexation des traitements, contrats de maintenance...) continuent de progresser mécaniquement. Cette double dynamique réduit chaque année les marges de manœuvre des collectivités locales et menace, à terme, leur capacité d'investissement au service de leurs habitants.

Pour répondre à ces contraintes nationales qui s'accumulent depuis des années le budget 2026 de la ville de Montfermeil intègre une trajectoire volontariste et responsable de maîtrise renforcée des charges à caractère général (fournitures administratives et ateliers, fluides, petits équipements, prestations externes courantes, etc.). Cet effort n'est pas une simple rigueur comptable : il est la condition de notre autonomie et de notre capacité à continuer d'agir concrètement pour la population.

Ainsi, un nouvel effort de gestion a été demandé à nos services.

Cet effort permet de préserver :

- le maintien de la qualité du service public rendu quotidiennement aux usagers,
- la poursuite des investissements structurants (écoles, transition écologique, cadre de vie, sécurité, voiries..).

En affirmant notre volonté depuis des années à maintenir une trajectoire de responsabilité budgétaire, nous donnons à la ville de Montfermeil les moyens de traverser les années à venir sans renoncer à ses priorités ni à la qualité du service public local qui fait notre identité.

A. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 52,9 M€

Les dépenses de fonctionnement se dressent comme suit :

Chapitre	Réel / Ordre	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	réel	10 763 858,00	12 540 035,30	12 908 809,78	13 363 828,15	12 698 971,27
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	réel	21 305 907,00	22 500 000,00	25 000 000,00	25 000 000,00	25 632 000,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	réel	30 000,00	30 000,00	30 000,00	10 000,00	10 000,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	ordre	7 896 760,59	3 668 278,99	4 352 189,24	5 155 732,30	5 676 036,12
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	ordre	2 000 000,00	2 100 000,00	2 600 000,00	2 600 000,00	2 600 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	réel	5 706 615,00	6 118 661,37	5 562 156,24	5 903 353,80	5 945 836,88
66 - CHARGES FINANCIERES	réel	460 000,00	570 000,00	561 000,00	470 000,00	401 000,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	réel	118 500,00	15 000,00	21 000,00	20 000,00	30 000,00
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	réel	410 957,06	112 446,23			
Total général		48 692 597,75	47 654 421,89	51 035 155,26	52 522 914,25	52 993 844,27

Faits marquants :

Les charges à caractère général

Malgré une gestion déjà rigoureuse ces dernières années, les charges à caractère général sont passées de 10,06 M€ en 2021 à 12,95 M€ en 2025 (soit +28,7 % en 4 ans), sous l'effet conjugué de l'inflation et de l'augmentation du prix des fluides. Pour 2026, nous proposons de stabiliser puis d'engager une baisse significative de ces postes de dépense, avec un objectif de 12,65 M€ (soit une diminution de près de 0,6 M€ par rapport à 2025 et un retour sous le niveau de 2023).

Cette baisse résulte :

- Des efforts de sobriété énergétique et des investissements réalisés par la municipalité (éclairage public, rénovation de certains équipements public ...);
- De la renégociation de certains marchés ;
- Et des efforts faits par les services pour dépenser mieux tout en continuant à amplifier les services rendus à la population.

Les charges de personnel

Les dépenses de personnel constituent le premier poste de dépenses, avec une prévision de 25,6 M€ en 2026 (+600 k€ par rapport à 2025). Elles intègrent les variations précisées au ROB :

- La dynamique naturelle de la masse salariale (effet mécanique du glissement vieillesse-technicité (GVT), revalorisations nationales (point d'indice, , RIFSEEP,..), avancements, ...),
- Les recrutements réalisés et à venir,
- L'augmentation des cotisations CNRACL
- L'impact de l'organisation des élections municipales.

Malgré ces facteurs majoritairement exogènes à la collectivité, la collectivité poursuit une politique de rationalisation des effectifs afin de contenir l'évolution de ce poste stratégique et stabiliser son poids relatif dans le budget, tout en maintenant l'attractivité de nos métiers dans un marché de l'emploi public tendu.

Les autres charges de gestion courante

- La contribution au fonds de compensation des charges territoriales s'établira à 3 274 K€ et augmentera sous l'effet mécanique de la revalorisation des bases fiscales (soit +1%).

	Quote-part	Socle 2022	Evolution bases fiscales 2023	Evolution bases fiscales 2024	Montant 2023	Montant 2024	Montant 2025	Evolution bases 2026	Montant 2026
Part qui suit l'évolution des bases	0.7012	2 840 325.00 €	7.10%	3.90%	2 133 042.04 €	2 216 230.68 €	2 253 906.60 €	1%	2 276 445.67 €
Part qui ne suit pas l'évolution des bases	0.2988	2 840 325.00 €	0.00%	0	848 689.11 €	848 689.11 €	848 689.11 €		848 689.11 €
TOTAL									
FCCT SOCLE									
	Quote-part	Socle 2022	Evolution bases fiscales 2023	Evolution bases fiscales 2024	Montant 2023	Montant 2024	Montant 2025	Evolution bases 2026	Montant 2026
Compétences 2022									
		76 334.00 €		7.10%		81 753.71 €	84 942.11 €	86 386.12 €	1% 87 249.99 €
FCCT COMPÉTENCES									
	Quote-part	Socle 2022	Evolution bases 2023	Evolution bases 2024	Montant 2023	Montant 2024	Montant 2025	Evolution bases 2026	Montant 2026
FCCT NOUVELLES COMPÉTENCES									
lect		54 640.00 €		7.10%		29 259.72 €	48 641.36 €	61 835.33 €	1% 62 453.68 €
TOTAL									
2023									
2024									
2025									
2026									
3 092 744.58 €									
3 198 503.26 €									
3 250 817.16 €									
3 274 838.44 €									

- La contribution au CCAS 794 K€,
- La participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) 700 K€,
- Les subventions aux associations 326 K€.

Ces crédits maintenus traduisent le soutien continu à la vie associative et à la solidarité locale, tout en tenant compte de la contrainte financière globale. Les associations, le CCAS et SDIS ne sont pas des prestataires externes : elles sont des partenaires indispensables du service public local.

Les charges financières

Le montant des charges financières (chapitre 66) est évalué en fonction de l'encours de dette pour s'établir à 401 K€.

Les provisions (chapitre 68-dotations aux amortissements et aux provisions) seront ajustées lors du prochain acte budgétaire.

Les opérations prévues au chapitre 042-opérations d'ordre transfert entre sections n'affectent pas l'équilibre budgétaire total. Elles comprennent les dotations aux amortissements pour 2.6M€.

L'épargne brute et l'équilibre de la section de fonctionnement

L'équilibre de la section de fonctionnement est assuré à hauteur d'environ 52,9 M€ en dépenses comme en recettes.

Le taux d'épargne brute est supérieur à 15% avec notamment le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement qui s'élève à 5.676 M€.

Ce taux d'épargne (dans la fourchette haute de la strate) traduit une situation financière saine et permettant de dégager une capacité d'autofinancement suffisante pour soutenir le programme d'investissement sans recourir de manière excessive à l'emprunt. Cela traduit aussi la capacité de la ville d'absorber d'éventuels chocs sans dégrader ses équilibres.

B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 52.9 M€

Les recettes de fonctionnement se résument ainsi :

Chapitre	Réel / Ord	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	réel	235 000,00	300 000,00	300 000,00	250 000,00	195 150,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	ordre	330 000,00	230 000,00	146 000,00	150 000,00	470 000,00
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	réel	2 237 374,00	2 760 038,82	3 661 853,28	3 795 006,00	3 991 498,03
73 - IMPOTS ET TAXES	réel	28 442 616,75	7 567 045,00	5 518 444,84	5 409 445,00	5 159 385,74
731 - FISCALITE LOCALES	réel		25 407 142,68	28 364 278,90	29 447 400,00	29 240 273,38
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	réel	11 228 085,00	12 636 321,39	12 553 040,24	13 017 413,25	13 353 037,12
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	réel	515 150,00	456 600,00	449 538,00	453 650,00	584 500,00
76 - PRODUITS FINANCIERS	réel	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	réel	9 000,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00
78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	réel	5 695 372,00	96 914,00	0,00	0,00	0,00
Total général		48 692 597,75	49 454 061,89	51 035 155,26	52 522 914,25	52 993 844,27

Les principales recettes de fonctionnement sont les suivantes :

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
73	73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	3 424 405,00	3 424 405,00	3 424 405,00	3 424 405,00
73	73331	COMMUNES (FSRIF)	2 343 000,00	2 094 000,00	1 985 000,00	1 734 940,74
731	73111	TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	23 882 842,68	27 177 978,90	28 418 000,00	28 163 573,38
731	73123	TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE	1 050 000,00	750 000,00	600 000,00	650 000,00
731	73141	TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	403 000,00	414 500,00	415 000,00	415 000,00
74	744	FCTVA	300 000,00	189 000,00		100 000,00
74	74111	DOTATION FORFAITAIRE	3 434 000,00	3 443 000,00	3 467 000,00	3 460 406,00
74	741123	DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	5 255 000,00	5 377 000,00	5 589 000,00	5 816 579,82
74	741127	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	682 000,00	649 000,00	646 000,00	576 478,23
74	747888	AUTRES	1 839 419,00	2 321 354,80	2 727 093,25	3 041 573,07

Faits marquants :

Dotations, subventions et participations

Les dotations de l'État poursuivent leur tendance baissière modérée en 2026. Le montant global s'établit à environ 11,6 M€ en 2026, contre 11,7 M€ en 2025. Cette évolution s'explique principalement par la réforme des mécanismes de péréquation et par l'évolution du potentiel financier communal.

Par prudence, les financements exceptionnels de l'État (DETR, DSIL, etc.) ne sont pas inscrits en recettes initiales.

La fiscalité directe locale

Les recettes fiscales reposent sur l'actualisation des bases d'imposition. La revalorisation nationale des bases, indexée sur l'inflation, s'établit à +1 % en 2026, générant une hausse de recettes estimée à environ 272 k€.

Le produit global attendu de la fiscalité directe s'établit à environ 29,3 M€ en retrait de 200 k€ par rapport à 2025 et ce malgré la hausse de recette estimée de 272 K€ liée aux revalorisations des bases fiscales liées à l'inflation

Cette évolution permet de sécuriser les recettes de fonctionnement sans hausse des taux communaux, traduisant une politique fiscale stable et maîtrisée.

Les produits des services

Les produits de services correspondent notamment à la restauration scolaire, équipements, activités périscolaires 3.991 K€,

Les autres produits de gestion courante

Ils correspondent principalement aux revenus locatifs pour 490 K€

Elles participent à la diversification des ressources mais restent structurellement secondaires par rapport à la fiscalité et aux dotations.

Les opérations prévues au chapitre 042-opérations d'ordre transfert entre sections n'affectent pas l'équilibre budgétaire total 470 K€.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 27.923 M€

Les dépenses de la section d'investissement se dressent comme suit :

Chapitre	Réel / Ordre	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	ordre	330 000,00	230 000,00	146 000,00	50 000,00	470 000,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	ordre	0,00	200 000,00	4 257 000,00	3 402 999,00	525 000,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	réel	0,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	réel	4 180 000,00	4 375 739,40	4 126 287,89	3 311 520,89	3 301 074,98
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	réel	1 303 500,00	1 041 400,00	2 060 258,77	1 976 774,97	1 385 710,13
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	réel	0,00	0,00	145 000,00	0,00	0,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	réel	11 386 693,00	6 813 320,00	10 312 169,32	8 203 835,00	8 904 738,13
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	réel	1 997 800,00	3 840 000,00	11 279 000,00	10 379 775,00	12 136 594,17
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	réel	1 000 000,00	300 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	réel	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45411 - TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE DEPENSES	réel	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total général		20 397 993,00	17 000 459,40	33 527 315,98	28 524 904,86	27 923 117,41

Le montant total des opérations d'équipement de 22.427 M€ se ventile sur les différents chapitres de la façon suivante :

Chapitre	BP 2026
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 385 710,13
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 904 738,13
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	12 136 594,17
Total	22 427 042,43

Les dépenses relatives aux opérations d'équipement suivies en AP/CP s'élèvent à 12.001 M€ et se présentent de la manière suivante :

PROGRAMME	LIBELLE OPERATION	MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP)	Montants des Crédits de paiement CP				
			Réalisé	2025	2026	2027	2028
BATIMENT	TOTAL	16 373 135.41 €	1 051 949.55 €	3 852 025.73 €	4 201 836.13 €	5 853 724.00 €	1 413 600.00 €
VOIRIE	TOTAL	14 383 000.00 €	2 943 897.76 €	3 046 764.07 €	7 799 738.17 €	592 600.00 €	0.00 €
	TOTAL DES OPERATIONS	30 756 135.41 €	3 995 847.31 €	6 898 789.80 €	12 001 574.30 €	6 446 324.00 €	1 413 600.00 €

Les opérations qui s'inscrivent dans une autorisation de programme sont les suivantes :

Equipements scolaires / loisirs

- Extension de l'école maternelle Eluard
- Réfection de la toiture du centre de loisirs Hergé-Moulinsart
- Rénovation énergétique de l'élémentaire P. Eluard

Autres bâtiments

- Création d'un tiers lieu numérique
- Réfection du club tennis

- Création d'une salle de musculation au complexe sportif Henri Vidal
- Réfection de la trésorerie municipale

Voirie

- Rénovation de la rue Daniel Perdigé
- Eclairage public (finalisation)
- Requalification de la rue des Moulins
- Aménagement du carrefour Mésanges/ Clos Roger.

Les principales opérations prévues au budget primitif en section d'investissement hors AP/CP sont les suivantes :

- Le réaménagement de la Halle des Coudreaux
- L'aménagement du square 32 rue Paul Bert (square nouveau),
- Les travaux de sécurisation et de rénovation thermique de l'Hôtel de ville,
- Les travaux de confort d'été de la salle de danse,
- La construction du bâtiment d'exploitation de la ferme urbaine,
- L'aménagement du parc de la Villa Simon,
- Travaux de mise aux normes du centre équestre,
- La réalisation d'une partie des travaux relatifs aux pistes cyclables
- Une première tranche de sécurisation de la fibre par la réalisation de deux boucles fibres

Ces inscriptions seront revues et ajustées lors du budget supplémentaire en fonction de l'avancement physique des opérations.

Enfin, le remboursement en capital de la dette (chapitre 16-emprunts et dettes assimilés) représentera un montant de 3.301 M€.

B. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 27.923 M€

Les recettes de la section d'investissement se présentent comme suit :

Chapitre	Réel / Ordre	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	ordre	7 896 760,69	3 668 278,99	4 352 189,24	5 155 732,30	5 676 036,12
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	ordre	2 000 000,00	2 100 000,00	2 600 000,00	2 600 000,00	2 600 000,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	ordre	0,00	200 000,00	4 257 000,00	200 000,00	525 000,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	réel	2 341 781,00	2 218 480,00	1 650 000,00	1 089 500,00	1 650 000,00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	réel	0,00	117 600,00	1 684 802,56	3 596 722,80	4 334 607,41
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	réel	6 959 451,31	8 197 700,41	17 781 724,18	14 357 949,76	11 937 474,19
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	réel	0,00	0,00	0,00	325 000,00	0,00
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	réel	1 000 000,00	300 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	réel	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45412 - TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE RECETTES	réel		200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total général		20 397 993,00	17 002 059,40	33 525 715,98	28 524 904,86	27 923 117,72

Les faits marquants :

Les recettes d'investissement reposent principalement sur :

- Le FCTVA : 1,5 M€, lié au remboursement de la TVA sur les investissements réalisés
- La taxe d'aménagement : 150 k€

Le recouvrement de la taxe d'aménagement a été transféré à la DGFIP avec une date d'exigibilité à la déclaration d'achèvement des travaux et non à la délivrance de l'autorisation d'urbanisme. La refonte de la taxe d'aménagement engendre un effondrement des recettes avec des difficultés de collecte par la DGFIP qui pénalisent les collectivités

L'inscription réalisée au chapitre 13 – Subventions d'investissement de 4.334 M€ intègre les recettes relatives aux subventions d'investissement dans le cadre des autorisations de programme.

Les crédits de paiement en recettes sont évalués pour l'année 2025 de la manière suivante :

- 356 K€ pour l'opération de voirie Mesanges,
- 504 K€ pour l'opération de réfection des toitures et façades du Club de Tennis,
- 890 K€ pour le Tiers lieu numérique,
- 409 K€ pour la salle de musculation Vidal,
- 122K€ pour la réfection des toitures du centre de loisirs Hergé,
- 417 K€ pour l'opération d'extension de l'école Maternelle Eluard.

Le virement de la section de fonctionnement est de 5.676 M€ et le montant de l'emprunt d'équilibre s'élève à 11.937 M€.

IV. COUVERTURE DU REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE LA DETTE PAR DES RESSOURCES PROPRES DEFINITIVES

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITÉ DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	3 656 074,98	3 656 074,98
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	10 926 036,12	10 926 036,12
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	7 269 961,14	7 269 961,14

La couverture des dépenses par des ressources propres est respectée.

Conclusion générale

Le Budget Primitif 2026 témoigne d'une gestion équilibrée, responsable, exigeante et présentant une structure financière solide, caractérisée par :

- Une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement,
- Une stabilité des recettes fiscales sans hausse des taux,
- Un niveau d'épargne brute important,
- Une politique d'investissement ambitieuse mais soutenable.

La collectivité confirme ainsi sa capacité à conjuguer prudence budgétaire et dynamisme d'investissement, au service du développement du territoire et de la qualité du service public. En un mot, préparer l'avenir, renforcer notre attractivité en poursuivant l'effort d'investissement tout en veillant à l'intérêt général, à répondre aux attentes de nos habitants et à la cohésion de notre ville.